



CHARTRE NATIONALE QUALITÉ DES SERVICES À LA PERSONNE



PROFESSIONNELS DES SERVICES À LA PERSONNE, NOUS NOUS ENGAGEONS

- ➔ **Accueil. Disponibilité. Réactivité.**
Répondre de manière rapide et adaptée à chaque demande.
- ➔ **Clarté. Rigueur. Transparence.**
Fournir des informations complètes et fiables tout au long de la prestation.
- ➔ **Personnalisation. Écoute. Suivi.**
Adapter notre intervention à l'évolution de vos besoins.
- ➔ **Compétences. Expériences. Savoir-faire.**
Mettre à votre service des intervenants compétents et professionnels.
- ➔ **Confidentialité. Respect. Discrétion.**
Respecter votre vie privée et votre intimité.
- ➔ **Qualité. Évaluation. Amélioration.**
Faire évoluer nos pratiques pour améliorer votre satisfaction.



Nous nous engageons à respecter les principes de la Charte nationale Qualité, à évaluer chaque année la qualité de nos services et à l'améliorer.



Nous sommes certifiés Qualisap « Qualité de service des organismes exerçant des activités de services à la personne ». Dans ce cadre, nous sommes contrôlés chaque année par Bureau Veritas Certification, organisme certificateur accrédité n° 5-0051. (Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr)



Retrouvez la liste des organismes adhérant à la Charte sur <http://www.entreprises.gouv.fr/services-a-la-personne/la-qualite-atout-pour-secteur-des-services-a-la-personne>

Le référentiel de certification de services peut être obtenu ou consulté auprès de Bureau Veritas Certification.